

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 02 2025

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le mardi 18 février 2025 à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 11 février 2025 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET -</p> <p>Excusés : MM - Antoine LAINÉ - Chantal TRAN.</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

Ordre du jour :

- 1) Aménagement de 3 logements communaux : Dossier de consultation des entreprises;
- 2) Projet de construction de logements publics en partenariat avec Ardèche Habitat ;

➤ Aménagement de 3 logements communaux : Dossier de consultation des entreprises :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement de logements communaux, type T3. Le projet consiste à l'aménagement de 3 logements au sein d'un bâtiment communal. Les travaux sont répartis en 7 lots pour un montant estimatif de 277 000.00 H.T

Madame le Maire propose de consulter les entreprises pour la réalisation de ces travaux selon une procédure adaptée (MAPA) soumis aux dispositions de l'art. R. 2123-4 du Code de la Commande Publique.

L'assemblée délibérante approuve les critères de jugement des offres comme suit : Prix des prestations : 40 % et valeur technique de l'offre, jugée sur la méthodologie et les moyens, le respect du planning, les effectifs affectés au projet : 60 %

➤ Projet de construction de logements publics en partenariat avec Ardèche Habitat :

Madame le maire rappelle le projet de construction de logements publics et présente le projet de partenariat avec Ardèche Habitat qui consiste à créer des logements locatifs type T2, T3 et T4 avec garage sur une parcelle communale E 479, à proximité du centre bourg et des commodités.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer le bail emphytéotique portant sur le tènement foncier défini dans le protocole d'accord liant la commune et Ardèche Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.